

CABINET MICHEL AUDIT

Commissaire aux comptes

123, rue François 1^{er}

B.P. 451

50001 SAINT LO CEDEX

☎ 02.33.77.11.44

**Association Départementale
pour la Sauvegarde de l'Enfant
à l'Adulte de la Manche**

64 rue de Marne

50000 SAINT LO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- Exercice clos le 31 Décembre 2018 -

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 juin 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- sur la note de l'Annexe intitulée 'ETAT DES PROVISIONS', qui précise que votre patrimoine immobilier nécessite des travaux de mise aux normes, dont l'évaluation n'a pu être effectuée.

DM.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nous avons vérifié le fonctionnement des contrôles internes des cycles :

- Personnel-Paie,
- Opérations financières pour les établissements AEMO, Le CAP, Mortain,
- Fournisseurs-Achats pour les établissements AEMO, Le CAP, Mortain.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.



Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

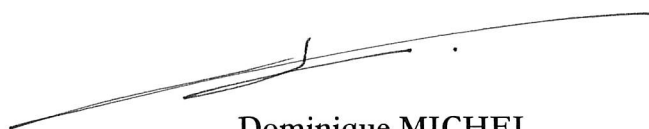
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Lô, le 6 juin 2019
CABINET MICHEL AUDIT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de CAEN
Le Gérant



Dominique MICHEL
Commissaire aux comptes associé

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF	Année N			ANNEE N-1
	BRUT	Amort/Prov	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets	64 790	63 374	1 416	1 479
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	189 610	10 785	178 825	183 924
Constructions	8 611 999	5 123 371	3 488 629	3 597 191
Install. techn., mat. & outill.	1 523 193	1 324 715	198 478	113 988
Autres	4 186 671	3 382 954	803 717	748 017
Immobilisations en cours	1 178 803		1 178 803	661 138
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	8		8	8
Créances rattachées à particip.				
Autres titres immobilisés	15 558		15 558	15 058
Prêts	10 049		10 049	10 049
Autres	17 373		17 373	15 294
TOTAL I	15 798 055	9 905 200	5 892 856	5 346 145
Comptes de liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks de matières premières	33 856		33 856	15 186
En cours de production et services				
Stocks produits finis	4 204		4 204	5 753
Stocks de marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	42 893		42 893	2 633
Clients et comptes rattachés	247 229	91 334	155 895	173 057
Autres créances	623 981		623 981	704 617
Valeurs mobilières de placement	76 682		76 682	76 682
Disponibilités	11 510 722		11 510 723	11 570 280
Charges constatées d'avance	23 373		23 373	41 293
TOTAL III	12 562 939	91 334	12 471 605	12 589 499
Charges à répartir/plus. exercices				
Primes de remb. des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	28 360 994	9 996 534	18 364 460	17 935 644

Certifié régulier et sincère
Le Commissaire aux comptes
CABINET MICHEL AUDIT

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

PASSIF	ANNEE N	ANNEE N-1
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	156 038	156 038
Subventions d'investissement (renouvelables)	883 562	883 552
Réserves réglementées	1 853 137	1 680 192
Réserve de trésorerie	1 205 845	1 291 465
Autres réserves	794 438	801 425
Report à nouveau	-639 374	-765 941
Résultat de l'exercice	-71 938	483 348
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Report à nouveau sous contrôle de tiers	113 520	226 047
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	189 457	37 715
Fonds associatifs pouvant être repris avant dissolution de l'association		
Subventions d'investissement (non renouvelables)	3 191 966	3 381 979
Provisions réglementées	4 236 809	3 712 704
TOTAL I	11 913 460	11 888 525
PROVISIONS		
Provisions pour risques	148 795	148 795
Provisions pour charges		
TOTAL II	148 795	148 795
Fonds dédiés	3 068 071	2 827 607
TOTAL III	3 068 071	2 827 607
DETTES		
Emprunts obligataires	177 641	205 446
Emprunts et dettes auprès établis. de crédit	13 885	11 754
Emprunts et dettes financières diverses	965	2 224
Avances et acomptes reçus sur com. en cours	447 782	398 662
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 155 576	2 117 008
Dettes fiscales et sociales	91 965	123 757
Dettes sur immobilisations et comptes rattach.	258 362	129 491
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	87 957	82 373
TOTAL IV	3 234 134	3 070 717
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	18 364 460	17 935 644

Certifié régulier et sincère
Le Commissaire aux comptes
CABINET MICHEL AUDIT

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat matières premières	12 031	20 509
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 767 076	2 902 993
Impôts, taxes et versements assimilés	820 270	798 257
Salaires et traitements	8 423 080	8 236 526
Charges sociales	3 599 510	3 529 167
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements	615 771	611 826
Dotations aux provisions		
Dotation à la réserve de trésorerie		
Autres charges (dont cotisations)	61 834	56 596
TOTAL I	16 299 573	16 155 874
Quote-part de résultat sur opérat. communes		
TOTAL II		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 614	4 192
Différences négatives de change		
Charges nettes s. cession valeurs mobil. placemnt		
TOTAL III	3 614	4 192
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	28 734	25 677
Sur opérations en capital	14 381	
Dotations aux amortissements et aux provisions	571 637	135 679
TOTAL IV	614 751	161 356
Engagements à réaliser sur subv. Fonctionnt	576 144	304 255
TOTAL DES CHARGES	17 494 082	16 625 677
Solde créditeur = Excédent		309 090
TOTAL GENERAL	17 494 082	16 934 767
Résultat de gestion	-320 196	309 090
Reprise N-2	437 716	211 974
Excédent global de l'exercice	117 520	521 064
Excédents sous contrôle des tiers financeurs	205 543	55 137
Déficits sous contrôle des tiers financeurs	16 086	17 422
Résultat de l'exercice	-71 938	483 348

Certifié régulier et sincère
Le Commissaire aux comptes
CABINET MICHEL AUDIT

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

PRODUITS	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	6 225	7 326
Production vendue	15 194 384	15 156 480
Prestations de service		
sous-total A Montant net des produits d'exploitation	15 200 609	15 163 806
Production stockée	-1 550	1 497
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	599 330	679 028
Reprise sur amort.prov., transferts charges	20 939	46 943
Collectes		
Cotisations	595	376
Autres produits	113 164	178 040
sous-total B	732 477	905 883
TOTAL I	15 933 086	16 069 688
Quote-part de résultat sur opérat. communes		
TOTAL II		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobil. et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	133 413	110 532
TOTAL III	133 413	110 532
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	86 390	42 027
Sur opérations en capital	648 814	211 948
Reprises sur provisions et transferts charges	36 502	40 021
TOTAL IV	771 706	293 995
Report ressources non utilisées des exercices antérieurs	335 680	460 551
TOTAL DES PRODUITS	17 173 885	16 934 767
Solde débiteur = Déficit	320 196	
TOTAL GENERAL	17 494 082	16 934 767

Certifié régulier et sincère
Le Commissaire aux comptes
CABINET MICHEL AUDIT

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

CHANGEMENTS DE METHODE

Aucun changement de méthode n'a été pratiqué en 2018,

**Certifié régulier et sincère
Le Commissaire aux comptes
CABINET MICHEL AUDIT**

IMMOBILISATIONS (avis CNC du 4 mai 2007)

Elles ont fait l'objet d'un traitement conformément au règlement comptable 2002-10 et 2004-06 sur les actifs et aux dispositions du décret du 30 septembre 2005.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y

compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---------------------------|----------------|
| - Logiciels | de 1 à 5 ans |
| - Bâtiments | de 10 à 50 ans |
| - Installations générales | de 5 à 10 ans |
| - Matériels | de 1 à 15 ans |
| - Agencements divers | de 1 à 10 ans |
| - Matériels de transports | de 2 à 10 ans |
| - Matériels de bureau | de 1 à 10 ans |
| - Mobiliers | de 1 à 20 ans |

STOCKS

Les stocks ont été évalués au prix d'achat toutes taxes.

TRESORERIE

L'association a souscrit auprès du Crédit Mutuel des bons de caisse permettant de rémunérer ses excédents de trésorerie. Les bons de caisse souscrit et le compte miroir s'y rapportant n'ont pas été comptabilisé dans les comptes annuels. Les intérêts à recevoir à la clôture ont été pris en compte

METHODES DEROGATOIRES

On rappellera que les produits financiers suivent le même traitement que les plus-values réalisées sur éléments d'actif. Ils sont portés à un compte de provisions réglementées : 'Différence sur réalisations financières'.

AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Des fonds dédiés concernant la réhabilitation du CHRS à hauteur de 161 950 € ont été repris et dotés au poste des amortissements dérogatoires en 2007 car ces fonds venaient financer des investissements. En 2018, ce poste fait l'objet d'une reprise au rythme des amortissements des travaux financés. La valeur restant à reprendre au 31/12/2018 est 64 642 €,.

FONDS DEDIES

Sur la base des excédents constatés dans les établissements sous contrôles, les financeurs peuvent être amenés à accorder des provisions diverses ne respectant pas les règles du Plan Comptable Général et la définition des provisions.

Au bilan général de l'association, ces provisions étant des sommes affectées à la couverture de charges futures sont présentées au passif dans la catégorie des fonds dédiés. Un tableau annexe donne l'évolution de ces fonds sur l'exercice par catégories de dépenses couvertes.

Définition : Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Cette année nous avons pris en compte les projet suivants :

- Provisions pour travaux
- Fonds destinés à la mise au norme des locaux relatif à l'accessibilité des personnes handicapées
- Provision pour charges lié au remplacement du directeur du Pôle Protection de l'Enfance,

**Certifié régulier et sincère
Le Commissaire aux comptes
CABINET MICHEL AUDIT**

ENGAGEMENTS

Les engagements retraite s'élèvent au 31 décembre 2018 à 1 832 160 €. La méthode retenue pour le calcul de ces engagements est la méthode des unités de crédits projetés. (norme comptable IAS N° 19) Le taux d'actualisation retenu est de 2,22% (net d'inflation). La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 ayant institué une contribution patronale de mise à la retraite, et ayant interdit les mises à la retraite avant 70 ans à compter du 1er janvier 2010, les principes retenus pour cette évaluation sont les suivants :

- cadres : départ volontaire à la retraite à 63 ans,
- non cadres : départ volontaire à la retraite à 62 ans,
- taux moyen de charges patronales pour les cadres de 61 % et pour les non-cadres de 52 %.

Au 31 décembre 2018, 1 071 503 € sont provisionnés et figurent en fonds dédiés.

Dans le cadre des CET (Comptes Epargne Temps), l'association a versé à MEDERIC dans le cadre du contrat CET UNIFED des cotisations. Les versements effectués au 31 décembre 2018 s'élèvent à 15 029 € et sont désormais présentés en immobilisations financières. La valeur des placements constitués au 31 décembre 2018 s'élève à 16 455 €,

COMPTES EPARGNES TEMPS

A compter de l'exercice 2014, les dettes relatives aux provisions des Comptes Epargne Temps qui figuraient initialement en fonds dédiés, sont présentées en dettes fiscales et sociales conformément à la recommandations de la CNCC.

Par ailleurs, les fonds versés à FEDERIS sont présentés en immobilisations financières.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

L'association ne dispose d'aucun cadres dirigeants bénévoles et salariés. Elle ne verse donc aucune rémunérations à ce titre

Reprise N-2 présentée au compte de résultat

Reprise N-2 au CA : 445 369 €

Provision rejetées CA 2016 : - 7 653 €

Reprise N-2 au compte de résultat : 437 716 €

Les financeurs ayant rejetés des provisions au CA 2016 en corrigeant la reprise de résultat au BP 2018, ces modifications ont été annulées au bilan général.

Afin de respecter les règles du plan comptable général, les provisions ont été mouvementé par le compte reprise de provisions.

ADSEAM

ETAT DES PROVISIONS

Des travaux de mise aux normes du patrimoine immobilier ont été provisionnés dans les comptes de l'association. Mais à ce jour, nous ne disposons pas d'une évaluation précise au vue de l'évolution des normes,

LITIGES EN-COURS

Des litiges prud'homaux sont en-cours. Ils ont été provisionnés dans les comptes par prudence même si nous pensons qu'il ne feront pas l'objet de condamnation pour l'intégralité des griefs,
Le montant total de la provision est de 50 639 €,

AUTRE INFORMATION :

INFORMATION REQUISE PAR L'ARTICLE R123-198-9° DU CODE DE COMMERCE

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 17 500 € TTC,

Certifié régulier et sincère
Le Commissaire aux comptes
CABINET MICHEL AUDIT

ANNEXE

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

	Immo. Incorporel.	Immo. Corporelles	Immo. Financières	TOTAL
I - VALEURS BRUTES	65 112	14 701 013	40 408	14 806 534
Augmentation		1 174 282	2 580	1 176 862
Diminution	322	185 019		185 341
Situation 31.12	64 790	15 690 276	42 988	15 798 055
II - AMORTISSEMENTS	61 274	9 399 115		9 460 389
Augmentation	2 100	613 671		615 771
Diminution		170 960		170 960
Situation 31.12	63 374	9 841 826		9 905 200
III - VALEUR NETTE (I - II)	1 416	5 848 451	42 988	5 892 855

Certifié régulier et sincère
Le Commissaire aux comptes
CABINET MICHEL AUDIT

ETAT DES PROVISIONS

	Début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
I - PROVISIONS REGLEMENTEES	3 712 704	686 057	161 952	4 236 809
II - PROV. RISQUES ET CHARGES	148 795			148 795
III - PROV. / IMMOBILISATIONS				
IV - SUR ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	97 744		6 409	91 335
V - AUTRES PROVISIONS				
TOTAL I+II+III+IV+V	3 959 243	686 057	168 361	4 476 939
dont DOTATIONS _ d'exploitation			6 409	
ET _ financières				
REPRISES _ exceptionnelles		681 637	157 532	
dont Affectations & Décisions Financeurs		4 420	4 420	

VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Bilan 31/12/2017	Augmenta tions	Diminutions	Bilan 31/12/2018
Fonds associatifs sans droit de reprise	156 038			156 038
Subventions d'investissement (renouv.)	883 552	10		883 562
Réserves réglementées	1 680 192	172 945		1 853 137
Réserves de trésorerie	1 291 465		-85 620	1 205 845
Autres réserves	801 425	23 950	-30 937	794 438
Report à nouveau	-765 941	426 888	-300 322	-639 374
Résultat de l'exercice	483 348	-71 938	-483 348	-71 938
Report à nouveau sous contrôle tiers	226 047	113 520	-226 047	113 520
Résultats sous contrôle tiers financeurs	37 715	189 457	-37 715	189 457
Subventions d'investissement (non renouv)	3 381 979	9 325	-199 338	3 191 966
Provisions réglementées	3 712 704	686 057	-161 952	4 236 809
TOTAL	11 888 525	1 550 214	-1 525 280	11 913 460

ANNEXE

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	TOTAL	1 AN AU +	+ DE 1 AN
Créances immobilisées	27 422		27 422
Créances clients	247 229	247 229	
Autres créances	623 981	623 981	
Charges constatées d'avance	23 373	23 373	
Résultats déficitaires sous contrôle de tiers financeurs	20 356	4 270	16 086
TOTAL	942 361	898 853	43 508
Montant des prêts en cours d'exercice	Accordé Remboursé		

Certifié régulier et sincère
Le Commissaire aux comptes
CABINET MICHEL AUDIT

ETAT DES DETTES	TOTAL	1 AN AU +	+ DE 1 AN
Dettes financières	191 526	41 927	149 599
Dettes fournisseurs	539 748	539 748	
Dettes fiscales et sociales	2 155 576	2 155 576	
Autres dettes	258 362	258 362	
Produits constatés d'avance	87 957	87 957	
Excédents sous contrôle tiers financeurs	323 333	117 790	205 543
TOTAL	3 556 502	3 201 360	355 142
Emprunts en cours d'exerc.	Souscrits Remboursé	27 805	

ANNEXE**PRODUITS A RECEVOIR**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés.....	53 273
Autres créances.....	223 348
TOTAL	276 621

Certifié régulier et sincère
Le Commissaire aux comptes
CABINET MICHEL AUDIT

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	189 598
Dettes fiscales et sociales.....	1 249 104
Autres dettes.....	39 249
TOTAL	1 477 951

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation.....	23 373	87 957
TOTAL	23 373	87 957

ANNEXE

ETAT DES FONDS DEDIES

	Début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Réduction Temps Travail	24 264			24 264
Indemnités fin de carrières	1 076 457	257 849	262 803	1 071 503
Travaux	875 871	120 568	33 445	962 995
Autres	851 016	197 727	39 433	1 009 310
TOTAL	2 827 608	576 144	335 680	3 068 072

dont dotations et reprises :
dont décisions des financeurs
autres :

576 144

335 680

Certifié régulier et sincère
Le Commissaire aux comptes
CABINET MICHEL AUDIT

VARIATIONS DES COMPTES DE RESERVES REGLEMENTEES

Etablissements	Début 2018	Augmentation	Diminution	Situation fin 2018
Siège	3 678			3 678
Pôle adolescent	244 596			244 596
Service A.E.M.O.	196 241			196 241
IMPRO Mortain	846 950		85 620	761 330
TOTAL Réserve Trésorerie	1 291 465	0	85 620	1 205 845
Siège	239 280			239 280
Service des F.A.S.	25 000			25 000
CHRS Le Cap	284 359			284 359
MAS	152 121			152 121
SESSAD	78 360			78 360
IEM	14 418	85 620		100 038
Pôle adolescent	770 287	34 980		805 267
Service A.E.M.O.	82 726	26 345		109 071
MJIE	33 641	26 000		59 641
TOTAL Excédents affecté à l'investissement	1 680 192	172 945	0	1 853 137
TOTAL GENERAL ADSEAM	2 971 657	172 945	85 620	3 058 982

Certifié régulier et sincère
Le Commissaire aux comptes
CABINET MICHEL AUDIT

VARIATIONS DES AUTRES RESERVES

Etablissements	Début 2018	Augmentation	Diminution	Situation fin 2018
Service A.E.M.O.	9 812			9 812
Service enquêtes sociales J.A.F.	21 425			21 425
Service enquêtes sociales J.E.	954			954
Service I O E / M.J.I.E	24 927			24 927
Service des F.A.S.	46 482			46 482
Service Diapason	103 833		16 274	87 559
Service Médiation	-6 508	23 950		17 442
SESSAD	150 006			150 006
I.E.M (Ex CEMMO)	522 639			522 639
MAS	-409 004			-409 004
IME	96 342			96 342
E.C.F	16 730			16 730
CHRS	79 258			79 258
L.H.S.S	17 950			17 950
ACAU	0			0
Association	126 580		14 663	111 917
TOTAL Réserve de compensation	801 425	23 950	30 937	794 438

VARIATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (montants nets)

Etablissements	Début 2018	Augmentations	Diminutions	Situation fin 2018
Pôle adolescents	893			893
C.R.I.P.P. Mortain	3 358 683	9 325	197 958	3 170 049
CHRS	21 098		1 380	19 718
ACAU	1 305			1 305
TOTAL GENERAL	3 381 978	9 325	199 338	3 191 965

Certifié régulier et sincère
Le Commissaire aux comptes
CABINET MICHEL AUDIT

VARIATION DES PROVISION REGLEMENTEES

Etablissements	Début 2018	Augmentations	Diminutions	Situation fin 2018	Observations
Siège	53 643		370	53 272	
Association	263			263	
C.H.R.S. Le Cap	108 753			108 753	
Pôle adolescent	254 057	430 029		684 086	
Service A.E.M.O.	352 611			352 611	
C.R.I.P. Mortain	308 677	121 937		430 614	
<i>sous-total différence sur réalisation d'actif</i>	<i>1 078 003</i>	<i>551 966</i>	<i>370</i>	<i>1 629 598</i>	
SIEGE SOCIAL *sur gestion trésorerie	1 422 685	134 091	152 691	1 404 084	VMP (1)
CHRS Le Cap *amortissements dérogatoires *autres	92 412		8 890	83 522 0	
ACAU	9 243			9 243	
C.R.I.P. Mortain * Provision réglementés	1 110 362			1 110 362	
TOTAL GENERAL	3 712 704	686 057	161 952	4 236 809	
dont dotations et reprises					
* d'exploitation					
* financières					
* exceptionnelles		681 637	157 532		

Certifié régulier et sincère
Le Commissaire aux comptes
CABINET MICHEL AUDIT

(1) correspond aux plus-values sur les placements réalisés qui suivent le même traitement que les plus-values sur immobilisations avec l'accord des organismes financeurs.

DETAIL DES FONDS DEDIES

Etablissements	Début 2018	Augmentations	Diminutions	Situation fin 2018
C.H.R.S. Le Cap	24 264			24 264
TOTAL RTT	24 264	0	0	24 264
Siège	8 466			8 466
FAS	6 463	7 559		14 022
Pôle adolescent	423 588	47 575		471 163
Services A.E.M.O.	261 520	65 434	30 000	296 954
C.H.R.S. Le Cap	36 862		3 445	33 417
C.R.I.P.P. Mortain	138 973			138 973
TOTAL TRAVAUX	875 871	120 568	33 445	962 995
C.H.R.S. Le Cap	41 272	6 000		47 272
Pôle adolescent	212 587	158 109	99 916	270 780
Services A.E.M.O.	213 317	60 216	55 125	218 408
Service F.A.S.	23 985	33 524	3 717	53 792
C.R.I.P.P. Mortain	585 297		104 045	481 253
TOTAL RETRAITE	1 076 457	257 849	262 803	1 071 503
Siège	11 658			11 658
C.H.R.S. Le Cap	155 366	53 520	3 500	205 386
ACAU	11 265			11 265
A.E.M.O.	125 295		11 528	113 767
Pôle adolescent	3 646			3 646
C.R.I.P.P. Mortain	543 785	144 207	24 405	663 587
TOTAL AUTRES	851 016	197 727	39 433	1 009 310
TOTAL GENERAL	2 827 608	576 144	335 680	3 068 072

DETAIL DES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

Etablissements	Début 2018	Augmentations	Diminutions	Situation fin 2018
C.R.I.P.P. Mortain	50 639			50 639
AEMO	98 156			98 156
TOTAL AUTRES	148 795	0	0	148 795

SITUATION DES DETTES A LONG TERME

Etablissements/emprunts/date	Montant emprunté	Durée	Capital restant dû au 31.12.2018	Capital annuité 2019	Capital dû à plus d'un an	Observations
<u>Pôle adolescent</u> C.D.C.	304 898	20	53 357	15 245	38 112	garantie départ. 50
<u>CHRS Le Cap</u>						
Crédit Mutuel	115 000	20	62 142	6 399	55 743	Hypothèque
Crédit Mutuel	115 000	20	62 142	6 399	55 743	Sans garantie
TOTAL GENERAL	534 898		177 641	28 042	149 599	

pour mémoire : intérêts courus au 31.12.2018 445,16